

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 novembre 2003

1.02

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Pascal MARTIN est désigné, à l' UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 NOV. 2003 conformément au C.G.C.T.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.
Emile GEHANT

PREFECTURE
25 NOV. 2003
du TERRITOIRE de BELFORT